

Délibération du Conseil d'Administration  
Séance du 11 octobre 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18h00 au centre culturel Paul FARAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc.

Procurations : MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : BALDI Jean-Marc, FERRIER Pierre, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MOURGUES Gilles, PONCHON Solange, TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 15	Pour: 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2022			

N° de la délibération : 2022-45

**Objet** : Signature du marché passé suivant la forme d'un accord cadre à bons de commande de travaux d'électromécanique, sujétions d'électricité et d'automatismes

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation de la commission d'appel d'offres réunie le 04 août 2022,

Monsieur le président explique à l'assemblée que la REGIE a besoin de réaliser ponctuellement des travaux d'électromécanique, sujétions d'électricité et d'automatismes sur ses ouvrages. Il précise que dans ce cadre, les services de la REGIE ont lancé une procédure de marché public avec négociation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande de travaux en matière d'électromécanique incluant toutes sujétions d'électricité et d'automatismes. Les travaux sont à réaliser sur les équipements des installations d'eau et d'assainissement de l'agglomération de Terre de Provence. Ils sont répartis selon les lots suivants attribués séparément :

- lot n°1 : installations d'eau potable ;
- lot n°2 : installations d'assainissement.

Les caractéristiques du marché étaient :

	Durée	Montants maximum
Lot n°1 - installations d'eau potable	Durée ferme de 1 an reconductible 5 fois	2,4 M€ HT pour 6 ans
Lot n°2 - installations d'assainissement		3,6 M€ HT pour 6 ans

A l'issue de la procédure, où quatre entreprises ont déposées une offre, après application des critères de sélection – prix 60% et valeur technique 40% - la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché à :

- Lot 1 : Groupement conjoint des entreprises SOC / MICHELIER
- Lot 2 : Groupement conjoint des entreprises SOC / AQUASUD

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 013-878802396-20221011-2022\_45-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président, après avoir pris connaissance du rapport de la CAO,

VALIDE l'attribution du marché 2022-04 de travaux d'électromécanique, sujétions d'électricité et d'automatismes aux candidats :

- Lot 1 : Groupement conjoint des entreprises SOC / MICHELIER
- Lot 2 : Groupement conjoint des entreprises SOC / AQUASUD

AUTORISE le représentant de l'entité adjudicatrice à signer le marché.

Fait et délibéré en séance,

A PLAN D'ORGON, le 11 octobre 2022

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.